



Politique sur les demandes de soutien financier

Approuvée : Juin 2024	Politique No. 05-03
Version actuelle approuvée le : Juin 2024 (En vigueur 1 août)	Pages: 4
Date de la prochaine révision : Juin 2027	

1. OBJECTIF

- 1.1. Cette politique de CC établit le processus selon lequel Cyclisme Canada (« CC ») peut fournir un soutien financier à un affilié, y compris les membres, les groupes sportifs affiliés à CC et les équipes canadiennes du circuit de l'UCI.

2. CHAMP D'APPLICATION

- 2.1 La présente politique de CC s'applique à tous les affiliés de CC, y compris les membres, les groupes sportifs affiliés à CC et les équipes canadiennes du circuit de l'UCI.

3. DÉFINITIONS

- 3.1 Membre : les membres de CC sont les associations provinciales et territoriales reconnues par le conseil d'administration et qui ont rempli les obligations financières et administratives prescrites, comme indiqué dans les règlements administratifs de CC.
- 3.2 Équipes canadiennes du circuit de l'UCI : une équipe qui est affiliée à l'UCI en tant qu'entité canadienne, conformément aux règlements de l'UCI et de CC, et qui participe aux compétitions cyclistes nationales et internationales sanctionnées par les fédérations nationales et l'UCI.
- 3.3 Groupe sportif affilié à CC : une équipe basée au Canada qui est affiliée à CC et qui participe à des compétitions cyclistes nationales et internationales sanctionnées par CC et/ou l'UCI.

4. PRINCIPES

- 4.1. CC doit travailler avec ses affiliés, notamment les membres, les groupes sportifs affiliés à CC et les équipes canadiennes pour l'UCI afin d'apporter un soutien financier aux programmes, activités et projets qui sont conformes à l'objectif de CC.

5. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

- 5.1. CC s'engage à suivre un processus cohérent et transparent pour distribuer un soutien financier à ses affiliés afin de soutenir les programmes, activités et projets qui soutiennent le développement national du cyclisme au Canada.

6. MODALITÉS

- 6.1. CC accepte les propositions faites par ses affiliés, notamment les membres, les groupes sportifs affiliés à CC et les équipes canadiennes pour l'UCI, concernant des projets que ceux-ci souhaitent entreprendre avec le soutien de CC.
- 6.2. Une entité affiliée à CC peut présenter une demande de soutien financier en remplissant le Formulaire 2, qui décrit en détail le programme, l'activité ou le projet pour lequel un soutien est demandé de même que le budget proposé.
- 6.3. Seuls les programmes, activités et projets conformes à l'objectif de CC (tel qu'il est défini dans les documents directeurs et le plan stratégique de CC) (l'« objectif ») sont admissibles à un soutien financier.
- 6.4. La décision de CC d'accorder un soutien financier est basée sur la capacité financière de CC et sur la priorité du programme, du projet ou de l'activité par rapport aux autres initiatives qui font l'objet d'une demande de financement.
- 6.5. Les bénéficiaires du financement doivent documenter l'utilisation des fonds fournis et cette documentation doit être fournie à CC sur demande.

7. EXAMEN ET APPROBATION

- 7.1. Responsables initiaux de la politique: Matthew Jeffries, Mathieu Boucher, Lara Check, Vanessa Desjardins, Louizandre Dauphin, Denise Ramsden
- 7.2. Responsables actuels de la politique : Matthew Jeffries, Mathieu Boucher, Lara Check, Vanessa Desjardins, Louizandre Dauphin, Denise Ramsden

FORMULAIRE 2 - CYCLISME CANADA - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Veillez remplir cette demande d'aide financière et la soumettre au Bureau national de Cyclisme Canada (Cycling Canada Cyclisme, 307A, rue Gilmour, Ottawa, ON Canada K2P 0P7), accompagnée d'un budget détaillé et d'une description détaillée du programme, de l'activité ou du projet pour lequel vous faites cette demande d'aide financière.

Association provinciale/territoriale	Groupe sportif affilié à CC/équipe canadienne pour l'UCI
Rue 1 :	Rue 1 :
Rue 2 :	OU Rue 1 :
Ville :	Ville :
Prov/terr :	Prov/terr :
Code postal :	Code postal :

Motif de la demande (description du programme) :

Date du programme	Nombre de participants	Emplacement

Déclaration : Nous promettons que tous les fonds reçus de Cyclisme Canada en lien à cette demande seront utilisés comme indiqué dans la description ci-dessus. Nous comprenons que l'attribution d'un soutien est basée sur la capacité financière de Cyclisme Canada et sur la priorité du programme, de l'activité ou du projet faisant l'objet de cette demande, par rapport à d'autres initiatives faisant l'objet d'une demande de financement. Nous avons suivi les directives de remboursement des dépenses de Cyclisme Canada dans l'utilisation de ces fonds (annexe 1). Nous nous engageons à documenter l'utilisation des fonds fournis et nous comprenons que cette documentation doit être fournie à Cyclisme Canada sur demande.

Président(e) de l'association provinciale/territoriale	Responsable du groupe sportif affilié à CC
Signature	Signature
Nom en caractères d'imprimerie	Nom en caractères d'imprimerie
Date	Date

ANNEXE 1 - Lignes directrices pour le remboursement des dépenses de Cyclisme Canada (taux de 2019)

Un remboursement peut être demandé pour les dépenses suivantes :

Item	Dépenses	Maximum autorisé	Reçus
Voyages aériens	Tarif de classe économique	Classe économique	Billet d'avion
Train ou bus		Montant réel payé	Requis
Location d'un véhicule	Frais de location	Distance et nombre de passagers	Reçu de location; reçu d'essence
Véhicule personnel	Taux/km de Cyclisme Canada	0,48 \$/km	Pas nécessaire
Hébergement	Coût de la chambre d'hôtel	Montant réel payé	Requis
Hébergement	Séjour à domicile	15,00 \$/personne/jour	Pas nécessaire
Repas	D-D-S	- Athlètes : 55.00 \$/jour - Soutien : 50.00 \$/jour	Pas nécessaire Pas nécessaire
Frais d'inscription	Honoraires	Montant réel payé	Requis
Exécution du projet	Coûts de développement de l'événement et des installations	Montant réel payé	Requis